



**Franchement  
Frameries**

Commune de Frameries  
Rue Archimède, 1  
7080 Frameries

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE  
RELATIVE AU PROJET D'IMPLANTATION (PERMIS UNIQUE) D'UN  
PARC D'ÉOLIENNES, D'UNE CABINE DE TÊTE, DE CHEMINS D'ACCÈS,  
D'AIRES DE MONTAGE ET LA POSE DE CÂBLES ÉLECTRIQUES SUR  
LES COMMUNES DE MONS ET FRAMERIES À PROXIMITÉ DU ZONING  
DE FRAMERIES ET DU R5 (FRAMERIES)**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE DU PUBLIC

« Petit Théâtre » - Rue de l'Eglise, 13 - 7080 Frameries

02 mars 2017 – 19h30

**DATE ET HEURE** : le jeudi 02 mars 2017 à 19h30

**LIEU** : « Petit Théâtre » Rue de l'Eglise, 13 à 7080 Frameries.

**LISTE DES PRESENCES A LA REUNION** : la liste des personnes présentes est consultable annexe 1

**ACCEUIL** :

**Monsieur FRANÇOIS Pascal**, modérateur présente le planning de la soirée (Introduction et Procédure officielle, Présentation d'EDF Luminus et du Projet éolien, Etude d'incidences, Questions et Réponses, Conclusion et Drink)) mais tout d'abord un avant-propos au sujet de la date du 2 mars.

**Madame TOCK Morgane** explique pourquoi cette date en particulier a été choisie. En effet, celle-ci n'a pas été fixée dans le but de cacher quoique ce soit à quelqu'un. Mais EDF sait qu'il y a de la concurrence dans cette zone, zone présentant un potentiel intéressant et que donc il est important pour EDF Luminus de montrer leur présence et que les compétiteurs tiennent compte de leur futur projet dans leurs études.

**Monsieur FRANCOIS Pascal** rappelle que la présidence est assurée par Monsieur Pol Bouvies et le secrétariat par Monsieur Sylvain Declèves pour la Commune de Frameries, d'un point de vue légal. Il rappelle également que le demandeur est EDF Luminus.

Voilà ce qui est du cadre de la soirée.

## **PRÉSENTATION DU PROJET :**

**Madame TOCK Morgane**, chef de projet chez EDF Luminus, présente le projet de création d'un parc éolien à proximité du zoning de Frameries et du R5.

Cette présentation comprend les points suivants :

- Cadre et procédure
  - o Objet de la réunion d'information
  - o Les étapes de la procédure, les moments d'informations et de consultation
  - o Comment participer à la consultation ?
- EDF Luminus : n°1 en développement éolien terrestre
- Le projet de parc éolien
  - o Phases de construction

Cette présentation est consultable en annexe 2.

**Monsieur OTOUL Julien** (bureau d'étude CSD ingénieurs) réalise une présentation du cadre de l'étude d'incidences sur l'environnement :

- Pourquoi une étude d'incidences sur l'environnement
- Qu'est-ce qu'une étude d'incidences sur l'environnement ?
- CSD Ingénieurs
- Objectif de la réunion
- Contenu de l'étude d'incidences sur l'environnement
- L'étude d'incidences dans la procédure de demande de permis

Cette présentation est également consultable en annexe 2.

## **OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS ÉMISES CONCERNANT LE PROJET :**

**Monsieur FRANÇOIS Pascal**, modérateur, ouvre le temps d'échange de la soirée pour les questions-réponses. Il rappelle le contexte de la soirée, soirée dans laquelle on dresse le procès-verbal. Le rituel est donc de citer son nom et prénom lors des interventions pour assurer le bon déroulement de la procédure. Il insiste donc que si qui que ce soit a des remarques, suggestions, questions précises à poser au promoteur EDF Luminus, auteur de projet, bureau d'étude, etc. il ne faut pas hésiter à le faire.

**Monsieur Mahieu Etienne** intervient le premier, souhaitant voir un plan car le plan présenté n'est pas très visible et ne situe pas assez bien le projet, notamment le terriil de Noirchain. Il semble que l'éolienne n°3 sur le projet se trouve derrière le terriil. « Je suppose que vous attendez des vents du sud. Or, le terriil est en-dessous ». Monsieur ne voit pas les reliefs.

**Monsieur BOURGET Brice** précise qu'en effet, la carte représente une vue aérienne. Il resitue le zoning route de Bavay, le zoning Crachet, l'échangeur routier de Frameries. Il y a une éolienne avant l'échangeur (n° 1 sur la Commune de Mons) et une ligne d'éoliennes parallèle au R5 (n° 2 à 5). Il resitue également la route provinciale avec la présence d'une éolienne de l'autre côté de cette route (éolienne n°6).

**Monsieur MAHIEU Etienne** interroge EDF Luminus sur l'intérêt des éoliennes 2 et 3, le sud en dessous allant bloquer tous les vents donc ne voit pas l'intérêt de celles-ci. Le projet constitue une barrière côté sud. Or, les gens sont intéressés de recevoir le signal télé de la France. Cependant, il vient du côté de Maubeuge donc là plus question d'avoir un signal terrestre correct pour tout Mons et tous ceux qui habitent du côté de la R5.

**Monsieur KELDER** : précise que dans la procédure, en phase de développement, c'est fait par EDF Luminus. C'est aussi fait par les autorités en phase d'instruction lorsqu'on dépose la demande de permis. Une demande est faite auprès de deux autorités : Institut belge des services postaux et des télécommunications I.B.P.T. (faisceau entre deux stations) et la Radio-télévision belge de la Communauté française R.T.B.F. qui gère la réception de type radio, tv et autres. Donc il y a déjà une étude préliminaire qui est faite par ces instances-là qui nous dit s'il y a un impact potentiel ou pas. Donc EDF Luminus aura la réponse en amont et si jamais l'étude réalisée est un peu erronée, EDF Luminus a l'obligation de compenser cet impact-là c.à.d. construire une antenne relais pour couvrir la zone impactée par le parc éolien. Dans tous les cas, cette question est tout le temps étudiée dans le cadre des projets d'EDF Luminus.

**Monsieur BOUVIEZ Poi** : constate tout d'abord que les explications ont été présentées très rapidement. Il est difficile sans doute pour les personnes ici présentes de formuler un avis sur base d'un document qui est diffusé trop vite. Il constate également que Noirchain va être fortement impacté, sans doute visuellement suite à l'implantation de 5 des 6 éoliennes ; Il souhaite que EDF soit très attentif dans l'étude d'incidences, car c'est Noirchain qui est va être impacté le plus, aux problèmes pouvant exister au niveau des aspects visuel et sonore, et de tout ce qui pourrait être tangibles et qui pourrait porter grief à la population de Noichain. De plus, l'éolienne 1, même si elle se trouve sur la Commune de Mons, attire l'attention car en effet un nouveau quartier sera créé entre la rue Donaire et la rue de Fours à Chaux. L'étude d'incidences prévoit-elle l'impact sur ce nouveau lotissement ? Monsieur Bouvriez voudrait que dans l'étude d'incidences, cela soit clair et net.

En tout cas, il faut veiller à toutes les incidences que le projet pourrait porter aux habitants de Noirchain en précisant qu'il n'est pas contre les éoliennes.

**Monsieur NYS Etienne** : Bien que n'étant pas concerné, il souhaite revenir sur la question relative au niveau de l'étude des faisceaux. Il s'interroge car EDF Luminus va consulter l'IBPT qui est un office belge et la RTDB qui s'occupe des canaux belges. Par contre, la question de Monsieur Mahieu faisait référence aux canaux qui viennent de la France et qui normalement sont censés être limités au territoire français et qu'heureusement on capte en Belgique. Monsieur Nys souhaite donc savoir si EDF Luminus va se préoccuper de ces faisceaux de données télévisuelles qui viennent de France et qui ne seront pas normalement obligatoires en Belgique. Autrement dit, est-ce que ces faisceaux vont être pris en compte dans l'étude ?

**Monsieur BOURGET** : donne alors la parole directement au bureau d'étude.

**Monsieur OTOUL** : précise que oui, l'avis sera demandé en France et ça sera étudié dans l'étude d'incidences.

**Monsieur DERAMMELAERE Paul** : interpelle la Commune comme suit : « Quand on parle d'incidences, on parle des oiseaux, de la visibilité et de tout ce qui s'en suit. Moi je vais vous parler de l'être humain. Ce qui est positif c'est que ça peut remplacer les centrales nucléaires mais il y a une deuxième question que je voudrais poser : dans quelle mesure votre projet va-t-il contribuer à diminuer le prix de l'électricité. Qui pour pas mal de gens est une question vitale, nous sommes dans le borinage. Deuxième question : quand vous aviez vu le film « Demain » sur les alternatives pour avoir des énergies propres et pour prendre des mesures contre le réchauffement climatique, il y a pas mal d'expériences très positives dans le monde que ce soit aux USA, en Suède et dans d'autres pays où les pouvoirs communaux eux-mêmes ont investis là-dedans et sont restés maître du jeu et où le prix de l'électricité a diminué fortement. Ce n'est pas une question pour EDF Luminus qui travaille dans le privé mais par rapport à nos élus, pourquoi pas lancer un projet où la communauté collective est impliquée carrément et où il porte ses fruits aussi dans la diminution du prix de l'électricité. Avec une bonne intercommunale, on peut faire des miracles, c'est prouvé en suède, usa, etc. »

**Monsieur BOURGET** : précise alors que c'est envisagé dans la majorité de leurs projets donc c'est ce qu'on appelle la participation citoyenne. Ça peut passer par la commune. C'est une discussion qu'on peut ouvrir dès qu'il y a une proposition d'une coopérative ou soit de la Commune qui m'entend aujourd'hui.

**Monsieur BOUVIEZ** : prend la parole suite à la question de Monsieur DERAMMELAERE et précise que nous (la Commune de Frameries) nous sommes intégrés à un projet POLLEC 2 dont le but est de pouvoir diminuer, par l'économie d'énergie et par le biais d'énergies renouvelables (c'est pour ça que je ne suis pas contre le projet mais à certaines conditions), la production de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2030. Dans ce contexte-là, le projet présenté est intéressant, à certaines conditions, mais il est évident que notre objectif sera aussi de générer une action participative avec les citoyens pour lequel nous avons déjà élaboré un comité de pilotage. Des représentants du monde communal y seront associés pour définir les actions qui seront ensuite proposées. Dans ce contexte-là Monsieur (DERAMMELAERE), ça sera évidemment intéressant d'en discuter, il faut que la population qui, si ce projet est accepté, puisse récupérer quelque chose (financièrement) bien évidemment. C'est dans ce contexte-là que ce comité de pilotage va pouvoir travailler, discuter un lobbying avec l'un ou l'autre. Mais de toute manière il est évident que les habitants de Frameries devront s'y retrouver.

**Monsieur NIEDOLA Gianfranco** : interpelle EDF Luminus à propos du projet et notamment de l'éolienne n°2 : « pourrait-on avoir un bénéfice directement pour les travailleurs du zoning qui auraient des voitures électriques à changer, pourrait-on l'équiper d'une sous station de chargement pour les voitures électriques car moi-même j'en possède une. »

**Monsieur KELDER** : répond que d'un point de vue technique oui c'est possible. Nous, on n'adapte pas une borne directement alimentée par l'éolienne mais on peut en discuter avec la Commune ou d'autres acteurs. Dans tous les cas, ça peut être discuté. Je ne peux pas vous donner de réponse définitive car ce n'est pas qqch de commun on va dire.

**Monsieur NIEDOLA Gianfranco** : ajoute qu'il a entendu qu'il y avait du bruit. La question est alors « Est-ce que pour atténuer le niveau du bruit vous allez mettre des embouts spéciaux ? »

**Monsieur KELDER** : répond que oui d'un point de vue technique depuis quelques années, on voit des sortes de petites plumes au bout des pales. Sur deux à trois mètres, on a un bout de pale avec des petites plumes en polymères, quelque chose comme ça, et ça permet de réduire le bruit. Cette idée a été tirée de la nature. Les oiseaux ont, au bout des ailes, ce système qui les rend silencieux. Donc on a utilisé cette technique et on l'a appliqué aux éoliennes. Aujourd'hui, on arrive à avoir des éoliennes qui ont encore diminué le bruit émis en fonctionnement. Couramment on parle d'une réduction d'1,5 à 2dB à l'émission.

A Floreffe, on a vu une nette amélioration. Nous, en tant que promoteurs, mais aussi les riverains ont fait part d'un changement.

**Monsieur BOURGIES Fabien** : prend la parole « Nous habitons tout près du terril. Nous avons appris que c'est une zone verte. Je ne connais pas l'aménagement du territoire par cœur mais est-ce que c'est juste et est-ce qu'il va y avoir des changements d'aménagement nécessaires pour le projet ? »

**Monsieur KELDER** : répond que c'est possible que ça soit une zone verte. Il ne connaît pas le plan d'aménagement par cœur. Mais toutes leurs éoliennes sont en zone agricole donc s'il y a une zone verte à proximité on va l'étudier. Le bureau d'étude va étudier s'il y a un impact sur cette zone verte évidemment. Mais EDF demande la possibilité de construire en zone agricole (ne change pas l'affectation de la zone verte).

**Madame BOULET Juliette** : demande comment se passe la discussion avec les agriculteurs ? Est-ce que les terrains sont achetés, c'est un bail emphytéotique, est-ce que l'exploitation agricole est dès lors toujours possible ?

« On voit de plus en plus du bétail au pied des éoliennes et je pense que c'est une belle image et que c'est compatible. Par rapport au zoning, je ne me souviens plus la législation en vigueur en Wallonie sur la possibilité d'implanter des éoliennes dans un zoning parce que c'est vrai qu'il y a aussi un potentiel intéressant. Le fait de raccorder l'éolienne n°2 a une station de chargement c'est ce qu'on appelle le bloc-chain, qui est quand même de plus en plus en vogue, on suit ça d'assez près. Est-ce que c'est déjà de l'ordre du faisable techniquement ? »

De plus, une question sur la taille en hauteur et la puissance des éoliennes est abordée : « Pas très loin d'ici, à Estinnes, on a des éoliennes qui sont les plus puissantes d'Europe, pourquoi mettez-vous des aussi peu puissantes si vous avez un beau potentiel de vent ? »

**Monsieur KELDER** : précise que EDF Luminus n'achète pas de parcelle. Il existe des contrats privés entre nous (EDF) et les propriétaires et aussi entre nous (EDF) et les exploitants. Ce sont des contrats privés négociés au cas par cas. Il souligne que Madame Boulet a évoqué la présence du bétail autour des éoliennes et précise que EDF Luminus demande juste la place de l'éolienne c.à.d. une fondation de grosso modo 18 à 20m de diamètre qui est dans le sol, on a une plateforme de 40 à 60 m plus un chemin d'accès d'environ 4m de large, et tout autour qu'il y ait du bétail du blé ou autre ça n'a pas d'importance. Il précise que cela ne regarde pas Luminus.

Il ajoute également qu'il y a beaucoup d'éoliennes de 2 à 3.6 MW et même quand on a la possibilité d'installer des éoliennes de 3.6 sur certains sites, même si le gisement éolien est bon, EDF Luminus préfère installer des éoliennes un peu plus modestes en termes de puissance avec des rotors un peu plus grands. On parle toujours l'éolien oui ça tourne mais pas tout le temps et pas à pleine puissance. C'est pour compenser cela, on va mettre des puissances un peu plus petites, des rotors un peu plus grands, comme ça elle a une petite puissance mais qui est exploitée beaucoup mieux. Donc c'est pour ça qu'on a en Belgique en tout cas un vent qui favorise ce type de développement là. Vous avez parlé d'Estinnes, aujourd'hui il n'y a que Estinnes qui a des éoliennes qui font plus de 8MW de mémoire par unité.

Pour en revenir à la question relative aux bornes de rechargement : Nous, en tant que EDF Luminus, il y a des équipes qui sont chargées d'installer des bornes de rechargement électriques dans le pays. Il faudrait lancer le projet de voir comment légalement, techniquement, c'est faisable de raccorder directement la borne à l'éolienne. Il faudra surement rajouter quelque chose comme un raccord avec le réseau pour avoir de l'électricité en continu (car si pas de vent il faut quand même recharger la voiture) ou une batterie pour compenser et permettre de faire un tampon. Donc des études doivent être faites au cas par cas.

**Madame MAHY Anita** : interpelle EDF Luminus au sujet de la durée du projet : « J'entends toujours parler d'un projet de 30 ans, pourquoi 30 ans, est-ce que c'est du matériel qui n'est fiable que 30 ans ? Que se passe-t-il avec ce matériel-là après ? Quelles sont les solutions après ? »

**Monsieur KELDER** : répond qu'aujourd'hui quand on demande un permis, on peut le recevoir pour une durée de 30 ans. Techniquement, les éoliennes peuvent durer facilement jusqu'à 25 ans. 25 ans avec un permis d'une durée de 30 ans c'est pas si mal car quand on a le permis on a souvent des recours malheureusement et donc cette durée de 30 ans diminue et donc on arrive facilement à 25 ans. On pourrait très bien avoir des éoliennes qui durent 50 ans ou 100 ans mais le prix de l'éolienne ferait fois 10 peut-être. Ou peut-être que dans 30 ans on aura trouvé une meilleure technologie pour produire de l'électricité aussi. Donc c'est toujours un calcul de coûts bénéfiques pour la durée de vie d'une machine. On parle d'une éolienne mais une machine à laver c'est la même chose finalement. Une fois qu'on n'a plus de permis, on doit tout enlever donc l'éolienne, le mat, la fondation, le chemin, les plateformes, etc. Ce sont nos obligations. La Région wallonne impose via le permis une garantie bancaire, d'environ 100.000€ par machine, qui doit être mise sur un compte avant la pose de la première pierre. Donc ces montants-là couvrent l'intégralité du coût de démantèlement si jamais on ne peut plus subvenir à l'exploitation des éoliennes.

**Madame MAHY Anita** : ajoute ceci : « est-ce que ce sont des matériaux recyclables (les composantes de l'éolienne) ? »

**Monsieur KELDER** : précise qu'une partie est recyclable. Selon le modèle de la turbine donc selon les types d'éoliennes, les mats par exemple sont faits en acier qui est un matériau recyclable. Dans les pales d'éoliennes, il y a une tendance à aller vers un design beaucoup plus écologique donc recyclable. Il y a une partie des matériaux des pales qui ne le sont pas mais c'est recyclable en grande partie.

**Madame BOULET Juliette** : intervient alors pour ajouter : « Juste peut-être pour rajouter quelque chose par rapport à ça car je m'y suis intéressée un peu aussi. Il y a de très chouettes projets de recyclage d'éoliennes et de transformations en plaine de jeux, en bancs publics, en abris bus, etc. Donc ça peut aussi être une bonne opportunité pour la Commune dans 30 ans, je regarde monsieur l'échevin, pour transformer ou pour faire appel à des concours ou des projets mais cela dit ça reste quand même l'énergie renouvelable avec un des cycles les plus courts si je ne me trompe pas. »

**Monsieur NYS Etienne** : pose une autre question : « Il y a quelques années, on a développé pas mal de zones Natura 2000 à proximité des éoliennes et notamment pour protéger les chauves-souris. Est-ce que les éoliennes risquent d'avoir un impact sur le vol des chauves-souris ? »

**Monsieur OTOUL** : répond alors que oui l'éolienne peut avoir un impact sur les chauves-souris, cela a été prouvé en Europe et même ailleurs. Pour cela, on réalise ce que l'on appelle des relevés chauves-souris donc on va sur différents points d'écoute faire des transects et on repère les différentes espèces présentes sur le site. En fonction des espèces, certaines espèces sont impactées par les éoliennes, d'autres pas car elles volent près du sol. Sur base des espèces qui sont découvertes sur le site, on recommande un module d'arrêt lié aux chauves-souris. En fait c'est basé sur différents paramètres, température, vitesse de vent, pluie, etc. Et sur base de ces paramètres, on arrête l'éolienne pour sauver environ 90 à 95% des chauves-souris la plupart du temps. De plus, des organismes extérieurs sont consultés pour objectiver tout ça comme le DNF, qui remet aussi un avis et s'il estime qu'on n'est pas assez contraignant, il peut aussi être plus contraignant.

**Monsieur MAHIEU Etienne** : rebondit sur la question de Monsieur Nys : « En fait ici on parle beaucoup de Frameries mais toute la partie Natura 2000 et le problème de chauves-souris, mais pas uniquement puisqu'il y a un tas d'oiseaux migrateurs qui viennent là, se trouve entre l'indication rue Monte-en-peine, Mons et toute la partie verte sur la carte présentée. Là c'est un centre où il y a énormément de chauves-souris puisqu'il y a les trous de puits de la Malogne qui alimente toute cette région en chauves-souris. Je cite aussi tous les animaux migrateurs qui viennent s'arrêter là. Je ne sais pas comment vous allez faire, ou bien vous mettez des poteaux indicateurs ... »

**Monsieur BURLIN Giovanni** : intervient comme suit « Vous avez parlé du permis qui sera délivré par le CWATUPE mais le CWATUPE se termine dans 3 mois. Il y aura le CoDT qui va rentrer et les règles sont complètement différentes. Vous n'avez cité aucune date donc on se pose des questions. »

**Monsieur KELDER** : donne des éléments de réponses pour le cadre et précise que si on dépose un permis avant le 1er juin 2017, il devra être instruit selon le CWATUPE. S'il est déposé après le 1er juin, il devra être instruit selon le CoDT.

**Madame TOCK** : intervient en ce qui concerne les dates. « C'est malheureusement une question à laquelle je ne sais pas répondre maintenant (date) car on n'a pas encore décidé de date de dépôt. »

**Monsieur BOURGIES Fabien** : demande alors « Lorsque vous déposez une demande, dans ce cas-ci pour 6 éoliennes, est-ce qu'il y a un risque qu'au sein de la même demande vous puissiez mettre plus d'éoliennes que le nombre demandé au départ ? »

**Monsieur KELDER** : répond alors que non, quand une demande est faite, on ne peut pas avoir plus que ce qu'on a demandé. Mais on peut avoir moins. Pour l'instant, il n'est pas envisagé de déposer un permis pour 6 éoliennes et revenir dans 3 ans en déposer 3 de plus. Quand on voit la zone, à l'intérieur des zones rouges, bien que le cas de l'éolienne hors zone est toujours à l'étude, cette zone est remplie par les éoliennes présentées ici dans le projet.

**Monsieur BURLIN Giovanni** : souhaite savoir ce qu'il en est de l'emploi local ? « Qu'est ce qui est prévu pour les entreprises locales ou les gens de la région puissent travailler sur ces projets et pour l'avenir ? »

**Monsieur KELDER** : précise qu'il y a trois phases à un projet. Une phase de développement en interne chez EDF Luminus et le bureau d'étude. La seconde phase est la phase de construction où pendant grosso modo un peu moins d'un an on va construire sur le site. Généralement les turbines ne viennent pas de Belgique malheureusement. Des marchés publics sont passés, EDF Luminus étant soumis à cette loi là en tant que grosse entreprise et les montants qui sont engagés, avec un cahier des charges bien précis avec un cadre réglementaire européen. EDF Luminus favorise les sociétés localement présentes qui répondent aux critères de nos cahiers des charges alors EDF Luminus aura tendance à aller vers elle. Bien sûr, il ne faut pas qu'elle demande deux fois plus cher qu'un concurrent, ça reste évident. La troisième phase c'est tout ce qui est l'exploitation. Concrètement, on parle d'un emploi pour l'entretien de 6 éoliennes, un ETP pour un parc de 6 machines.

**Monsieur NYS** : pose une question pour avoir une meilleure idée des éoliennes qui risquent d'être installées, et intervient comme suit « Au niveau taille, par rapport aux éoliennes de Quévy qui ne sont pas très loin, est-ce qu'elles seront approximativement de la même taille ou un peu plus grandes ? »

**Monsieur KELDER** : précise que les éoliennes sont à peu près la même taille, environ 150 mètres en bout de pale.

**Monsieur NIEDOLA Gianfranco** : demande alors quel est le rendement que tout cela va donner.

**Monsieur KELDER** : répond alors « Vous connaissez la problématique des panneaux photovoltaïques, etc. en Région wallonne. Il y avait un ancien système de certificat vert et un nouveau depuis 2014. L'ancien donnait un nombre de certificats verts (C.V.) par mégawatt/heure produit, donc pour l'éolien ça a souvent été 1CV/MGWh. Et aujourd'hui depuis 2 ans et demi, ce système a changé. Pour éviter que la collectivité participe de trop sur les projets pour éviter que les projets ne soient trop rentables, comme le panneau photovoltaïque résidentiel qui a été installé il y a plus de 5 ans, elle a défini que l'éolien doit être rentable au niveau de 7 %. Elle va allouer un nombre de CV par MGWh qui va changer tout au long de la durée de vie du projet et donc la CWAP (organisme de contrôle wallon) va s'assurer que tous les projets éoliens ne



dépassent pas justement ces 7% de rendement. Donc le rendement d'un parc éolien c'est 7%. »

**Monsieur MAHIEU Etienne** : intervient « Ce qui m'étonne c'est que l'étude d'incidence se fait à Frameries alors que visuellement l'impact touche un quartier de Mons (Hyon, etc). Est-ce qu'il y aura également une étude d'incidence là ? »

**Monsieur OTOUL** : précise que l'étude d'incidences considère les Communes avoisinantes surtout que dans ce cas il y a une éolienne sur la commune de Mons. On considère généralement un périmètre d'un peu plus de 15 kilomètres.

**Monsieur DI SABATTO Emmanuel** : prend alors la parole « Donc moi, à priori, je suis favorable au développement éolien mais je voudrais revenir sur quelque chose de plus précis que la réponse que vous nous avez fourni sur la participation citoyenne. Le diable se cache dans les détails donc j'aurais voulu avoir une information sur les autres projets. Quelle était la hauteur de la participation citoyenne dans vos autres projets ? Car je pense que, pour le modèle alternatif que l'on essaie de développer soit tout à fait complet, il faut que les citoyens puissent s'y retrouver aussi et participent aussi aux bénéfices qu'on peut retirer, vu que cela a des impacts par rapport aux citoyens. Donc je trouve que ça serait intéressant que vous puissiez nous donner un exemple concret que vous avez déjà actuellement sur le territoire wallon ou belge pour y voir un peu plus clair ? »

**Monsieur KELDER** : répond alors « Pour vous donner un exemple concret, hier on a eu un permis sur la commune de Fernelmont pour un parc de 4 éoliennes d'à peu près le même gabarit que celle projetée sur Frameries/Mons. Il y a un accord de principe qui a été signé de notre part envers la coopérative champ d'énergie. La hauteur de cette participation est d'une éolienne sur les 4. Il faut savoir que ça fait longtemps qu'on travaille avec cette coopérative là (4ans) et il y a un travail qui est fait en commun depuis le début du projet et ça c'est quelque chose que l'on aime bien faire donc vraiment travailler main dans la main avec les gens qui sont du pays, de la localité qui permet justement d'avoir un projet qui répond plus à du besoin local. Donc 25% du projet est citoyen. »

A 20h30, le modérateur remercie l'assemblée et, avec l'autorisation du président de séance, Monsieur Bouvriez, met fin à cette séance d'information préalable.

PoI BOUVIEZ,  
Président de séance

Sylvain DECLEVES,  
Eco-conseiller